

(Genève, 9 – 13 novembre 2020)

**Point 5 de l'ordre du jour**

**Déclarations générales**

**(à soumettre par écrit)**

Madame la présidente,

1. L'Allemagne est honorée de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler sous votre direction et sous la direction de vos vice-présidents au cours de cette semaine.
2. L'Union européenne et ses États membres restent attachés à la poursuite des progrès dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement, notamment à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Nous soutenons la poursuite de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, d'une façon équilibrée et consensuelle, et sommes heureux que ce comité puisse poursuivre son important travail, après qu'il a dû être reporté en mai en raison de la crise. À cet égard, nous tenons à remercier le Secrétariat de l'OMPI pour l'excellent travail accompli dans la préparation et l'organisation de cette première session du CDIP sous une forme hybride.
3. L'Union européenne et ses États membres se félicitent des rapports présentés au titre du point 6 de l'ordre du jour concernant la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. Nous sommes heureux de constater que les recommandations du Plan d'action pour le développement ont été davantage mises en œuvre et intégrées dans les activités du programme ordinaire de l'OMPI et dans les travaux d'autres organes de l'OMPI. Selon la deuxième partie du Rapport du Directeur général faisant l'objet du document CDIP/25/2, jusqu'à présent, l'OMPI a achevé et évalué 34 projets du Plan d'action pour le développement. Ce chiffre considérable témoigne de la réussite des travaux du comité.

4. L'Union européenne et ses États membres apprécient les rapports sur l'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, qui comprennent le Rapport sur les webinaires consacrés à l'assistance technique, faisant l'objet du document CDIP/25/3, ainsi que le rapport d'évaluation associé, faisant l'objet du document CDIP/25/4. Une fois de plus, nous souhaitons rappeler que l'assistance technique et les projets relevant du Plan d'action pour le développement sont au cœur des travaux de ce comité et peuvent conduire à des améliorations substantielles des cadres de propriété intellectuelle des pays bénéficiaires.
5. En ce qui concerne le point de l'ordre du jour consacré à la propriété intellectuelle et au développement, l'Union européenne et ses États membres aimeraient souligner que les discussions dans le cadre de ce point de l'ordre du jour sont essentielles pour les travaux de ce comité, car elles permettent un échange important de données d'expérience et de pratiques recommandées entre les États membres. Nous saluons les progrès accomplis lors de la dernière session en ce qui concerne la recherche de sujets équilibrés et tournés vers l'avenir pour les trois sessions suivantes. S'agissant du thème de cette session, "Propriété intellectuelle et économie de la création", l'Union européenne et ses États membres se réjouissent de suivre les discussions à venir et d'y participer activement.
6. Madame la présidente, l'Union européenne et ses États membres continueront à s'engager de façon constructive dans les discussions à venir et comptent sur la participation active et la coopération de tous les États membres pour que cette session soit couronnée de succès.

Nous vous remercions.